

de vaches laitières dans lesquels on ne prendra en considération que le rendement en lait.

Afin de faciliter et d'encourager ces concours, l'honorable commissaire fournira les registres à tenir. De plus, il accordera une allocation spéciale à l'association agricole qui, dans chaque comté, offrira les prix les plus élevés pour ces concours.

Si c'est une société, l'allocation sera de \$25.00 à condition qu'elle consacre elle-même, à même ses fonds, au moins un montant égal pour l'organisation de ces concours. S'il s'agit d'un cercle, l'allocation sera de \$10, pourvu que la contribution de ce cercle soit au moins de la moitié. Ces concours devront être organisés par paroisse.

Les adhésions des sociétés et des cercles ainsi

que le chiffre des prix offerts devront être transmis avec les programmes ordinaires d'ici au premier février prochain, et l'honorable commissaire désignera alors à quelle association, dans chaque comté, sera donné l'octroi.

Lors du concours, les vaches devront être traites, en présence des juges, trois fois pendant deux jours consécutifs, les deux dernières traites seulement servant pour le concours. On ne devra primer ou inscrire dans le registre que les vaches qui, au concours, auront donné au moins trente livres de lait par jour.

Par ordre,

G. A. GIGAULT,

Ass.-Com. de l'Agriculture.

Québec, 14 novembre, 1898.

(Modèle de registre pour le concours de vaches laitières.)

CONCOURS DE VACHES LAITIÈRES

Registre tenu par le cercle agricole de.....
dans le comté de.....

(Toute vache donnant au concours moins de 30 lbs. de lait par jour ne peut être inscrite dans ce registre.)

| Date du Concours. | NOM DE L'EXPOSANT. | Nom de la vache. | Age. | Race. | Couleur. | Date du vêlage. | Poids. | Nom du père. Race " | Nom de la mère. Race " | Rendement en lait. | | Total. | Teneur en matière grasse. | Prix et Remarques |
|-------------------|--------------------|------------------|------|-------|----------|-----------------|--------|------------------------|---------------------------|--------------------|-------|--------|---------------------------|-------------------|
| | | | | | | | | | | Matin. | Soir. | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |

(Signature des Juges)

PETITES NOTES

Le lord maire de Manchester, l'hon. Robert Gibson, dans une lettre au département de l'agriculture, dit : "Les échantillons de sirop et de sucre d'érable, ainsi que de miel, me sont parvenus en bonne condition. J'ai soumis le sirop et le miel à plusieurs gros acheteurs de ce genre de produits ici. Ils semblent satisfaits des échan-

tillons et ont promis d'en référer à leurs agents canadiens. Je serai bien content si cela peut amener des affaires, car plus la mère-patrie pourra faire d'échanges avec ses colonies, le mieux ce sera pour tout le monde."

.

La compagnie Liebig possède un établissement dans une petite localité de l'Uruguay, appelée Fray Bentos, où on manufacture l'extrait de bœuf.